

Mercredi 26 mai 2010



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 33) — *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière de partenariats public-privé/The Public-Private Partnerships Transparency and Accountability Act*

M. HAWRANIK

(N° 222) — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*

M. GOERTZEN

(N° 231) — *Loi modifiant le Code de la route (refus de délivrer des permis — mandats d'arrestation non exécutés)/The Highway Traffic Amendment Act (Denial of Licences — Outstanding Warrants)*

M. GOERTZEN

(N° 232) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (restriction de l'aide — mandats d'arrestation non exécutés)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (Restricting Assistance — Outstanding Warrants)*

M. LAMOUREUX

(N° 233) — *Loi sur l'accès des Manitobains à un médecin de famille/The Family Physicians for All Manitobans Act*

PÉTITIONS

M. MCFADYEN
M. DERKACH
M. LAMOUREUX
M^{me} DRIEDGER
M. BRIESE
M^{me} ROWAT
M. MAGUIRE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

(M. BRIESE)

Motion de M. le *ministre* BLAIKIE

(N^o 12) — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*

(M. LAMOUREUX — 2 min)

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N^o 15) — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*

(M. BRIESE)

Motion de M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 31) — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010*

(M. BRIESE — 3 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property)*

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 5) — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*

M. le ministre SWAN

(N^o 7) — *Loi modifiant le Code de la route (suspension de permis de conduire en cas d'infractions se rapportant au trafic de drogues)/The Highway Traffic Amendment Act (Suspending Drivers' Licences of Drug Traffickers)*

M. le ministre ASHTON

(N^o 8) — *Loi modifiant le Code de la route (précautions que doivent prendre les conducteurs qui s'approchent de dépanneuses ou d'autres véhicules désignés)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety Precautions to Be Taken When Approaching Tow Trucks and Other Designated Vehicles)*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*

M. le ministre BJORNSON

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les recours civils contre le crime organisé/The Civil Remedies Against Organized Crime Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 14) — *Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 19) — *Loi sur la protection contre la violence familiale et l'intérêt supérieur des enfants (modification de dispositions législatives concernant le droit de la famille)/The Protection from Domestic Violence and Best Interests of Children Act (Family Law Statutes Amended)*

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route (dispositifs d'immobilisation et sacs gonflables)/The Highway Traffic Amendment Act (Immobilizers and Air Bags)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

M. le ministre ROBINSON

(N^o 24) — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act*

M. le ministre SWAN

(N^o 25) — *Loi modifiant la Loi sur la preuve au Manitoba (établissement d'une liste d'organisations criminelles)/The Manitoba Evidence Amendment Act (Scheduling of Criminal Organizations)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre RONDEAU

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act*

M. le ministre BLAIKIE

(N^o 27) — *Loi sur le parc provincial du patrimoine d'Upper Fort Garry/The Upper Fort Garry Heritage Provincial Park Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SWAN

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N^o 29) — *Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et modifications concernant la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire et la Loi sur l'administration scolaire/The Advanced Education Administration Act and Amendments to The Council on Post-Secondary Education Act and The Education Administration Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SWAN

(N^o 30) — *Loi sur le renforcement des mesures d'exécution relatives aux paiements de pension alimentaire familiale et modifications diverses (modification de diverses dispositions législatives)/The Strengthened Enforcement of Family Support Payments and Miscellaneous Amendments Act (Various Acts Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (commercialisation par abonnement par défaut et amélioration des recours)/The Consumer Protection Amendment Act (Negative Option Marketing and Enhanced Remedies)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums (aménagement par phases)/The Condominium Amendment Act (Phased Condominium Development)*

M. le ministre SWAN

(N^o 36) — *Loi corrective de 2010/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2010*

PROPOSITION PRÉSENTÉE AU COURS D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. GOERTZEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le ministre de la Justice à mettre en place une politique ministérielle afin d'assurer que la police soit informée chaque fois qu'un délinquant à risque élevé contrevient à une ordonnance de la cour et à faire rapport, chaque trimestre, du nombre de délinquants qui ont agi ainsi alors qu'ils étaient sous la surveillance des services de probation.

QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS — ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCRITES

M. GERRARD

6. Pourquoi a-t-on interdit aux résidents de Breezy Point de retourner à leurs résidences le 15 avril afin de récupérer et de protéger leurs biens et objets de valeur alors que le 14 avril 2009, la Gestion des ressources hydriques du Manitoba a annoncé que le niveau de l'eau à Breezy Point était descendu à un niveau sécuritaire de 718,9 pieds?
7. Le gouvernement peut-il garantir que ceux et celles qui souhaitent s'acheter une nouvelle résidence seront en mesure d'obtenir un prêt hypothécaire, peu importe leur âge, puisqu'il a annoncé à maintes reprises qu'il accordera aux propriétaires de Breezy Point une offre de rachat généreuse?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. FAURSCHOU

(N° 234) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes-cadeaux)/The Consumer Protection Amendment Act (Gift Cards)*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M. NEVAKSHONOFF — Formation professionnelle en région rurale et du Nord

13. Attendu :

que l'essor du Manitoba au cours des dix dernières années a entraîné une demande accrue pour les gens de métier et que ceux-ci favoriseront la croissance économique soutenue de notre province;

qu'afin d'assurer une croissance économique soutenue au Manitoba, une stratégie visant à établir des programmes de formation professionnelle dans les collectivités rurales du Manitoba est nécessaire;

que le gouvernement provincial collabore avec les ministères de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, de l'Éducation ainsi que de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce dans le cadre de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel afin de s'assurer que les élèves des niveaux secondaire et postsecondaire disposent de programmes visant à développer leurs compétences dans les métiers;

que cette initiative a permis de redorer l'image que se font les jeunes du Manitoba à l'égard des métiers, de faire en sorte que les écoles offrent une formation adaptée aux besoins du marché du travail, de coordonner les programmes d'études des différents niveaux d'enseignement et d'affecter des fonds à l'amélioration de la qualité du matériel utilisé pour former les élèves;

que le gouvernement provincial a élargi les programmes de formation des infirmières offerts en régions rurales grâce au programme de formation du Collège Red River permettant aux infirmières auxiliaires de devenir infirmières, que 24 nouvelles places offertes à tour de rôle en régions rurales ont été créées en 2005, que 8 autres places du même genre ont été ajoutées en 2009 et que, depuis son lancement, le programme de 32 places a été offert à tour de rôle dans les collectivités de Dauphin, de Morden-Winkler, de Gimli, de Portage-la-Prairie et de Neepawa;

que le gouvernement provincial continue d'appuyer les Autochtones en améliorant l'accès aux programmes d'enseignement et d'alphabétisation pour adultes, aux programmes techniques et professionnels et à l'enseignement postsecondaire;

que, grâce à des investissements visant l'établissement du Collège universitaire du Nord, le gouvernement provincial permet aux habitants du Nord et aux Autochtones de poursuivre leurs études près de chez-eux;

que la population autochtone constitue actuellement presque 15 % des apprentis actifs et que, depuis 1999, le nombre d'Autochtones inscrits à des programmes d'apprentissage a plus que triplé,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'améliorer les programmes de formation professionnelle en régions rurales afin d'assurer la croissance continue de l'économie du Manitoba;

que l'Assemblée soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer de collaborer avec les Autochtones afin de créer des possibilités de formation dans le domaine des métiers.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 2 juin 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 1 : « Meeting Manitoba's Obligations Under the 1997 Treaty Land Entitlement Framework Agreement ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 18 août 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général sur la vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008 (Volumes 1, 2, 3 et 4);
- rapport du vérificateur général sur la vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009 (Volumes 1, 2, 3 et 4).

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 22 septembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 2 : « Personal Care Homes Program ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 20 octobre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 3 : « Assessment Services Branch ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 3 novembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 4 : « Members' Allowances »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 17 novembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mars 2010.
